



Attentat de Karachi : les mensonges des services secrets embarrassent la justice

PAR FABRICE ARFI



Ali Ben Moussalem © DR

Le parquet de Paris refuse d'ouvrir une enquête sur les mensonges de plusieurs hauts responsables des services de renseignement français concernant l'un des personnages clés de l'affaire, le Saoudien **Ali Ben Moussalem**. Mêlé à la corruption sur les marchés militaires français, il est aussi étroitement lié au financement du terrorisme.

Ils n'ont pas dit la vérité. C'est un fait. Vont-ils en payer le prix judiciairement ? C'est encore une énigme. Les mensonges de plusieurs hauts responsables des services secrets français, tels qu'ils ont été mis en lumière ces derniers mois par l'enquête sur l'attentat de Karachi, se retrouvent depuis peu au cœur d'une guérilla judiciaire inédite au tribunal de Paris.

La bataille oppose certains survivants de l'attaque terroriste, qui a fait 15 morts le 8 mai 2002 dans la mégalopole de Karachi, au Pakistan, et le parquet de Paris, autorité judiciaire compétente pour ouvrir des enquêtes ou en élargir le périmètre. Les premiers réclament par



Ziad Takieddine et Ali Ben Moussalem, à l'Hôtel Prince-de-Galle, Paris, 1994 - © DR

l'intermédiaire de leur avocate, **M^e Marie Dosé**, des comptes à certaines figures des services de renseignement alors que le bureau du procureur estime, lui, qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir un nouveau front judiciaire.

Au centre de ce nouveau blocage – dans une affaire engluée dans la raison d'État, qui n'a presque connu que cela depuis bientôt quinze ans – se promène un fantôme. Il s'appelle Ali Ben Moussalem. Un ancien grand nom du régime saoudien, né en Arabie saoudite en 1940 et mort en Suisse en 2004, considéré comme un acteur clé du dossier Karachi. Ou plutôt des dossiers : Ali Ben Moussalem a la particularité d'être un personnage pivot dans les deux volets de l'affaire, financier d'abord, terroriste ensuite.

Le juge antiterroriste **Marc Trévidic** (qui a rejoint depuis le tribunal de Lille) avait en effet ouvert en 2008 une possible piste financière comme mobile de l'attentat de mai 2002, longtemps attribué à tort à Al-Qaïda sur fond de terrorisme islamiste post-11-Septembre, et dans lequel onze ouvriers français de la Direction des constructions navales (DCN) avaient trouvé la mort.

Les victimes françaises de l'attaque travaillaient à l'exécution d'un contrat d'armement signé en 1994 sous le gouvernement Balladur – la vente et la construction de sous-marins au Pakistan –, dont il est acquis aujourd'hui qu'il a permis de dégager d'importantes commissions occultes, suivies de versements d'espèces que la justice soupçonne d'avoir atterri dans les poches des balladuriens pour la campagne présidentielle de 1995.

Vainqueur de l'élection, **Jacques Chirac** prendra la décision en juillet 1996 d'interrompre le robinet des commissions sur le marché des sous-marins pakistanais, mais aussi sur trois autres marchés saoudiens, le président réélu ayant découvert grâce à une discrète enquête des barbouzes de la République que l'argent risquait de continuer d'alimenter les visées politiques de son ennemi intime, **Édouard Balladur**.

Selon une thèse développée après l'attentat de 2002 au sein de la DCN et dans certains services de renseignement – sans que celle-ci n'ait pu être prouvée à ce jour –, l'interruption des commissions aurait joué un rôle moteur dans le déclenchement de l'attentat. Celui-ci, pour mémoire, a été commis trois jours après la réélection de Jacques Chirac à l'Élysée.



Jacques Chirac se recueillant le 13 mai 2002, à Cherbourg, devant les cercueils des victimes de l'attentat - © Reuters

Or, il se trouve que non content d'avoir été le chef du réseau des intermédiaires balladuriens qui ont recueilli les commissions occultes (en compagnie de l'homme d'affaires sarkozyste **Ziad Takieddine**), non content d'être aussi celui qui a perdu le plus d'argent – au-delà de 100 millions d'euros d'aujourd'hui – après l'oukase chiraquien, Ali Ben Moussalem est également connu pour être lié au terrorisme international.

En janvier 2002, quatre mois avant l'attentat contre la DCN au Pakistan, le département du Trésor américain n'écrivait-il pas dans un rapport confidentiel, alimenté par les informations de la CIA, que « *Ben Moussalem a fourni des services indirects d'investissements pour Al-Qaïda, investissant des fonds pour Ben Laden, et effectuant des livraisons d'argent liquide sur demande pour l'organisation Al-Qaïda* » ? Autant d'éléments qui ont permis au juge Trévidic d'asseoir l'hypothèse d'un éventuel mobile financier derrière l'attentat de Karachi.

Des victimes scandalisées

D'autant que des témoins affirment que Ben Moussalem a aussi entretenu des liens poussés avec la frange la plus radicale des redoutables services secrets pakistanais, l'ISI, soupçonnés d'être mêlés de près à l'attentat de Karachi, comme ils furent soupçonnés d'être impliqués dans la disparition du journaliste américain **Daniel Pearl** quelques semaines plus tôt.

Les confidences sur procès-verbal de Gérard Willing, un ancien correspondant des services secrets intérieurs (la DST, devenue depuis DGSI), avaient par ailleurs suscité un vif intérêt chez les enquêteurs. L'intéressé avait en effet assuré que les services français avaient enquêté entre 1993 et 1995 sur Ben Moussalem jusqu'à découvrir, grâce à son concours, les liens de ce financier d'Al-Qaïda avec les balladuriens. Willing avait même livré le pseudo de son agent traitant de l'époque à la DST, un certain "Verger".



Plusieurs anciens hauts responsables du renseignement français (Éric Bellemin-Comte, Raymond Nart, Jean-Jacques Pascal), qui étaient tous à des postes à responsabilité à la DST au moment des faits, ont démenti catégoriquement les affirmations de Willing. Ils ont assuré la main sur le drapeau qu'aucune enquête de leur ancienne maison n'avait été diligentée contre Ben Moussalem.

Après plusieurs péripéties juridiques pour éviter que le secret défense ne freine la poursuite des investigations, le juge Trévidic a réussi à obtenir – non sans mal – le témoignage de l'agent "Verger", comme l'avait rapporté *Le Monde*. Et celui-ci, à l'inverse des déclarations de tous ses anciens supérieurs, a confirmé la surveillance de Ben Moussalem par la DST et a raconté les étranges ballets de mallettes de cash au profit des balladuriens.

Mais malgré des vérifications dans les archives du ministère de l'intérieur, aucun dossier digne de ce nom sur Ben Moussalem n'a été retrouvé, ainsi que l'affirmait une lettre de juin 2014 du ministre **Bernard Cazeneuve** dévoilée par *Mediapart*. L'idée que le ménage ait pu être fait à la demande de certains responsables, assez peu emballés à l'idée que les liens de Ben Moussalem avec le monde politique français ressurgissent, ne peut plus être exclue aujourd'hui.

Tous ces éléments accumulés ont convaincu plusieurs survivants de l'attentat de Karachi et leur avocate, **M^e Dosé**, de déposer plainte contre X en avril 2016 au parquet de Paris pour « faux témoignage » sur le mystère Ben Moussalem. Le 12 mai dernier, la décision du procureur est tombée : classement sans suite. Pour justifier sa position, le parquet avance que les « contradictions » relevées par les parties civiles « concernent la gestion par la DST en 1994 d'éventuels renseignements relatifs au rôle de M. Ben Moussalem dans le versement de rétro-commissions, et pas les circonstances de l'attentat du 8 mai 2002 ». Fureur des parties civiles, qui ont décidé de faire appel : « Cette position ne peut bien évidemment que scandaliser les victimes », peut-on lire sous la plume de M^e Dosé, dans un courrier du 31 mai 2016.

L'avocate développe :

- « M. Ben Moussalem est mis en cause pour avoir financé des réseaux djihadistes [...]. Des commissions exorbitantes et sans autre intérêt que de financer le Parti républicain et la campagne présidentielle de M. Édouard Balladur par le biais de rétro-commissions ont été versées à ce personnage étroitement lié au financement du terrorisme. La décision de M. Jacques Chirac [...] de mettre un terme au versement de ces commissions lèse principalement M. Ben Moussalem, qui multiplie les pressions vers la France aux fins de voir les engagements de cette dernière respectés [...]. L'information judiciaire en cours démontre sans conteste que M. Ben Moussalem est au cœur de l'attentat de Karachi. »

Pour les victimes de l'attentat, le refus de la justice d'ouvrir une enquête sur les « déclarations mensongères » des services secrets est vécu aujourd'hui comme « une volonté incontestable de ne pas participer à la manifestation de la vérité et de taire des investigations françaises consacrées au personnage-clé de l'attentat dit de Karachi ». Il appartient désormais au parquet général de la cour d'appel de Paris d'entériner ou non le classement sans suite. ✓